



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

## AVIS PUBLIC

### MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Maryon Leclerc, directeur général greffier-trésorier par intérim, comme prévu aux dispositions des articles 148 et 148.0.1 du code municipal du Québec, que lors de la séance qui s'est tenue le jeudi 2 octobre 2025, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade, par la résolution 2025.10.005, visant à modifier le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025, qui avait été adopté par la résolution 2024.12.234.

Qu'en raison des élections municipales, la séance du conseil municipal prévue le 10 novembre 2025 est déplacée au lundi 17 novembre 2025, à 19 h, au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, Sainte-Anne-de-la-Pérade.

**DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 6 octobre 2025.**

Maryon Leclerc,  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim